

LES ENCHERES

L'adjudicataire, mandant ou mandataire, est le plus offrant et dernier enchérisseur. Il a pour obligation de remettre ses nom et adresse, pièce d'identité ainsi que coordonnées bancaires.

Les personnes désireuses d'enchérir doivent se faire enregistrer avant la vente auprès de BARON RIBEYRE & Associés, en fournissant une copie de leur passeport ou de leur carte nationale d'identité, une lettre accréditive de leur banque ou un R.I.B.

Tout enchérisseur est censé agir pour son propre compte sauf dénonciation préalable de sa qualité de mandataire pour le compte d'un tiers, acceptée par BARON RIBEYRE & Associés, et assure la responsabilité pleine et entière en agissant pour le compte d'un tiers.

Une fois l'adjudication prononcée, les objets adjugés sont placés sous l'entière responsabilité des acquéreurs, le magasinage, la manutention et le transport de l'objet n'engagent pas la responsabilité de BARON RIBEYRE & Associés.

PAIEMENTS

Les acquéreurs paient en sus des enchères par lot, les frais et taxes suivants : 30 % TTC. La vente se fait expressément au comptant et est conduite en euros.

Frais additionnels :

- 1.8 % TTC pour tout achat via la plateforme Drouot Digital ou via la plateforme Interenchères

Aucun lot n'est remis aux acquéreurs avant acquittement de l'intégralité des sommes dues.

En cas de paiement par chèque, le retrait des objets est différé jusqu'à encaissement. Les chèques étrangers ne sont pas acceptés.

Le paiement en espèce est limité à 1.000 € (frais et taxes compris) pour les ressortissants français et pour les commerçants français, UE ou étrangers, et à 15.000 € (frais et taxes compris) pour les ressortissants étrangers non professionnels sur présentation de leurs papiers d'identité et d'un justificatif du domicile fiscal.

Dans les cas de biens culturels, le paiement d'un lot ne peut être conditionné à l'obtention du certificat d'exportation.

ORDRES D'ACHAT

BARON RIBEYRE & Associés et les experts se chargent d'exécuter gracieusement les ordres d'achat qui leur sont confiés et ne peuvent être tenus pour responsables en cas de non exécution. Il convient d'en faire la demande par écrit accompagnée :

– d'un relevé d'identité bancaire ou d'une lettre accréditive de votre banque.

– d'une copie de votre passeport ou de votre carte nationale d'identité.

Toutes les conversations téléphoniques sont enregistrées pendant la vente.

En aucun cas BARON RIBEYRE & Associés ne pourra être tenue pour responsable d'un problème de liaison téléphonique ou d'un dysfonctionnement d'internet ou de Drouot Live, ainsi que d'une erreur ou d'une omission dans l'exécution des ordres reçus. Les présentes conditions générales priment sur les conditions d'utilisation du service Drouot Live pour les enchères par internet.

LES BIENS MIS EN VENTE

- Les lots précédés de * sont inscrits sur des procès-verbaux judiciaires. Pour ces lots les frais et taxes sont de 12 % HT (14,40 % TTC).

- Les lots précédés de ** sont en importation temporaire. Ils sont soumis à la TVA à l'importation en vigueur payables en sus des frais par l'acquéreur.

- Les lots précédés d'un ° sont vendus, à titre exceptionnel, par un membre de la société de ventes, selon l'article L321-4 du Code de Commerce.

Conformément à la loi, les indications portées au catalogue engagent la responsabilité de BARON RIBEYRE & Associés et des experts, compte tenu des rectifications au moment de la présentation de l'objet et portées au procès-verbal de la vente.

Aucune réclamation ne sera recevable dès l'adjudication prononcée, les expositions successives ayant permis aux acquéreurs de constater l'état des objets présentés. L'absence d'indication d'une restauration ou d'un accident dans le catalogue, ou verbalement, n'implique nullement qu'un bien soit exempt de tout défaut présent, passé ou réparé étant précisé que les restaurations d'usage et rentoilages sont considérés comme des mesures conservatoires n'entraînant pas de dépréciation. La mention de quelque défaut n'implique pas l'absence de tout autre défaut. Les dimensions sont données à titre indicatif. L'état des cadres n'est pas

garanti. Les reproductions aux catalogues des œuvres sont aussi fidèles que possible, une différence de coloris ou de tons est néanmoins possible.

BARON RIBEYRE & Associés se tient à la disposition des acquéreurs potentiels pour leur fournir des rapports sur l'état des lots. Sur demande, un rapport de condition pourra être fourni pour les lots dont l'estimation est supérieure à 1000 Euros.

Conformément à l'article L 321- 17 du Code de Commerce, les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion de prises et ventes volontaires et judiciaires de meubles aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication ou de la prise. Pour tout litige avec un opérateur à l'occasion d'une vente volontaire une réclamation peut être formulée auprès du commissaire du Gouvernement près le CVV.

BARON RIBEYRE & Associés agit comme opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régi par les articles L 312-4 et suivants du Code de commerce et l'Arrêté ministériel du 21 février 2012 définissant les obligations déontologiques des opérateurs de ventes volontaires.

TRANSPORT ET MANUTENTION

Retrait des lots du lundi au vendredi

Etablissement JURQUET PARIS-EST ENCHERES -

JURQUET 19 AVENUE ROBERT SCHUMANN –

93330 NEUILLY SUR MARNE

TEL : 01 43 00 97 84 – paris.est.encheres@gmail.com

Horaires : 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30

Le service magasinage est payant à compter du 5ème jour ouvré après la vente. Frais de stockage par lot TTC : 1 € / 4 € / 8 € / 12 € / 15 € selon la nature du lot. Sont considérés très petits lots à 1 € par jour : les bijoux, les livres, les œuvres sur papier non encadrées dont la taille est inférieure au format A 4. Sont considérés petits lots à 4 € par jour : les tableaux mesurant moins de 1,5 x 1,5 m, les lots légers et de petit gabarit. Sont considérés moyens lots à 8 € par jour : les tableaux mesurant plus de 1,5 m, les lots de petits gabarits et lourds. Sont considérés grands lots à 12 € par jour : les lots de grands gabarits et lourds. Sont considérés lots volumineux à 15 € par jour : les lots imposants ou composés de plusieurs lots. • Aucun lot ne sera remis avant acquittement total des sommes dues et présentation du bordereau acquitté et/ou de l'étiquette de vente. • Tout lot n'excédant pas le montant de 100 euros, non retiré dans un délai de 30 jours, sera réputé abandonné et sa propriété transférée à PARIS-EST ENCHERES à titre de garantie pour couvrir les frais de magasinage. Ce délai sera étendu à 6 mois pour tout lot au-delà de 500 euros, un an pour ceux excédant ce montant.

BARON RIBEYRE & ASSOCIÉS est abonnée au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75001) Paris, 14 rue des Pyramides, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425. Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de BARON RIBEYRE & ASSOCIÉS ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères abonnées au service.

L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par [NOM DE L'OVV/Etude]. La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par BARON RIBEYRE & ASSOCIÉS est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation

applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, BARON RIBEYRE & ASSOCIÉS pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre. L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » des plateformes www.interencheres.com gérées par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de ces plateformes.

(3) Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS. L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

(4) Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et BARON RIBEYRE & ASSOCIÉS ont tous deux la qualité de responsable de traitement. CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS. BARON RIBEYRE & ASSOCIÉS, en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(5) Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité : - - Pour les inscriptions réalisées par BARON RIBEYRE ET ASSOCIES: par écrit auprès de BARON RIBEYRE & ASSOCIÉS ; Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 14 rue des Pyramides, 75001 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction. Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation. Page 4 sur 10 L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS. Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur temis.auction.

(6) Coordonnées de l'Enchérisseur

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer BARON RIBEYRE & ASSOCIÉS de tout changement concernant ses coordonnées de contact.